

RCS : PONTOISE Code greffe : 7802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 01812 Numéro SIREN : 810 213 975 Nom ou dénomination : A.F.K. (AB SPORT - PARTIR ZEN)
--

Ce dépôt a été enregistré le 21/05/2024 sous le numéro de dépôt 6394

Certifié conforme à l'original.

6394

Signature électronique
Liasse dématérialisée

21 MAI 2024

COMPTES ANNUELS

A.F.K

13 Boulevard de la Résistance

95100 ARGENTEUIL

Exercice clos le : 31 décembre 2021

APE : 1413Z

SIRET : 81021397500032

CABINET LABED
183 AVENUE GEORGES CLEMENCEAU

Tél : 0147251010

E-mail : labed.expertcomptable@orange.fr

92000 NANTERRE

SOMMAIRE

Bilan - Actif	4
Bilan - Actif	4
Bilan - Passif	5
Compte de résultat synthétique	6
Procès Verbal d'AG	8

COMPTES ANNUELS

BILAN - ACTIF

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

ACTIF	Valeurs au 31/12/21			Valeurs au 31/12/20
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	Val. Nettes	
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillages industriels	977.49	425.39	552.10	877.93
Autres immobilisations corporelles	41 511.87	17 230.05	24 281.82	31 544.48
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	7 906.22		7 906.22	7 906.22
TOTAL (I)	50 395,58	17 655,44	32 740,14	40 328,63
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	137 900,00		137 900,00	103 379,88
Avances et acomptes versés sur commandes	6 000,00		6 000,00	6 000,00
Créances				
Clients (3)	5 855,60		5 855,60	515,00
Clients douteux, litigieux (3)				
Clients Factures à établir (3)				
Personnel et comptes rattachés (3)				
Créances fiscales et sociales (3)	10 028,33		10 028,33	5 615,14
Débiteurs divers (3)				
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	15 542,40		15 542,40	29 497,35
Charges constatées d'avance (3)				
TOTAL (II)	175 326,33		175 326,33	145 007,37
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion actif (V)				
				175 326,33
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

BILAN - PASSIF

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

PASSIF	Valeurs au 31/12/21	Valeurs au 31/12/20
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 10 000,00)	10 000,00	10 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	1 000,00	1 000,00
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	3 409,15	28 149,34
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-23 221,30	-24 740,19
SITUATION NETTE	-8 812,15	14 409,15
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	-8 812,15	14 409,15
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (I) Bis		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (II)		
DETTES (I)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	100 000,00	30 000,00
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Groupe et associés	835,22	274,53
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	12 514,90	3 580,00
Fournisseurs	49 230,41	9 150,73
Fournisseurs, factures non parvenues		
Dettes fiscales et sociales	54 298,09	128 011,59
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes		-90,00
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (III)	177 878,62	170 926,85
Écarts de conversion passif (IV)		
TOTAL GÉNÉRAL		
(1) Dont à plus d'un an (1) Dont à moins d'un an (2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques (3) Dont emprunts participatifs	12 514,90 191 848,82	167 346,85

Du 01/01/2021 au 31/12/2021ISAC/AMPLA/CONNECT - Fiscal - 01/09/2022

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

(3) Dont produits concernant les entités liées
(4) Dont intérêts concernant les entités liées

A.F.K

SARL au capital de 10 000,00 euros

Siège social : 13 Boulevard de la Résistance 95100 ARGENTEUIL

RCS n°810213975- RCS PONTOISE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE PROCES-VERBAL DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

Le 22 juin 2022, les associés de la société A.F.K se sont réunis en assemblée générale ordinaire à 13 Boulevard de la Résistance 95100 ARGENTEUIL à 10 h 00, sur la convocation régulière qui leur a été faite.

L'assemblée est présidée par Monsieur ALLAM Karim.

La Présidence de l'assemblée constate que :

Sont présents :

- Monsieur ALLAM Karim. propriétaire de 250,00 parts, représentant 250 voix, Gérant de la société.
- Madame MEZIOU Farida, propriétaire de 250,00 parts, représentant 250 voix.

Soit au total 2 associé(s) présent(s), totalisant 500 Parts sur les 500 composant le capital social.

La Présidence de l'assemblée déclare que l'assemblée est valablement constituée ; elle peut donc délibérer et prendre toute décision ordinaire.

Les documents ci-dessous ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée et sont tenus à leur disposition au siège social. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Sont déposés sur le bureau à la disposition de l'assemblée :

- La feuille de présence.
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L223-19 du code de commerce, approbation de ces conventions.
- Les comptes annuels (bilans et compte de résultat).

La Présidence de l'assemblée rappelle à l'assemblée l'**ORDRE DU JOUR** :

- Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Gérance de l'exercice clos au 31 décembre 2021.
- Affectation du résultat.
- Approbation des conventions relevant de l'article L223-19 du code de commerce.

Puis lecture est donnée du rapport de la Gérance.

La discussion est ouverte.

A.F.K

SARL au capital de 10 000,00 euros

Siège social : 13 Boulevard de la Résistance 95100 ARGENTEUIL

RCS n°810213975- RCS PONTOISE

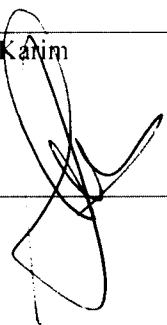
**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE
L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2021**

Le 22 juin 2022, les associés de la société A.F.K se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, à 10 h 00, sur la convocation régulière qui leur a été faite.

Extrait certifié conforme à l'assemblée générale ordinaire du 22/06/2022.

Signature de la Gérance :

Monsieur ALLAM Karim

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Karim Allam', is written over a large rectangular box. The signature is stylized and extends below the bottom line of the box.

Les comptes sont alors présentés et étudiés sans qu'aucune difficulté particulière ne se présente.

Personne ne demandant plus la parole, la Présidence de l'assemblée ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Résolution N° 1 - Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Gérance de l'exercice clos au 31 décembre 2021

L'assemblée générale approuve ce dernier, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils ont été présentés par la Gérance et qui font apparaître pour ledit exercice, un résultat déficitaire de 23 221,30 Euros.

L'assemblée générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

L'assemblée générale approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la Gérance au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier à la Gérance de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution N° 2 - Affectation du résultat

L'assemblée générale décide d'affecter les pertes de l'exercice d'un montant de 23 221,30 Euros en totalité au compte 'report à nouveau'.

- Au report à nouveau débiteur pour -23 221,30 Euros;

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte qu' aucune distribution de dividendes n'a été faite au cours du ou des précédents exercices.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution N° 3 - Approbation des conventions relevant de l'article L223-19 du code de commerce

L'assemblée générale, après avoir entendu le Rapport spécial de la Gérance sur les conventions visées à l'article L223-19 du code de commerce, prend acte de l'absence de telles conventions.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

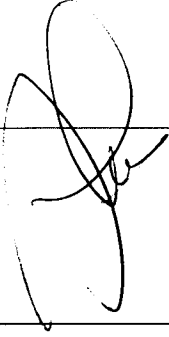
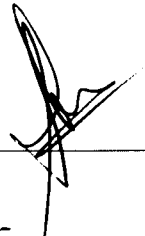
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 11 h 00.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la Gérance et tous les associés présents.

Fait à ARGENTEUIL,

Le 22/06/2022.

Signatures des associés :

Monsieur ALLAM Karim	
Madame MEZIOU Farida	

Certifié conforme à l'original.